

Imam de la grande mosquée : Francken introduit un recours

■ Le secrétaire d'Etat fera tout pour que l'imam Abdelhadi Sewif, considéré comme salafiste, quitte le territoire.

Theo Francken n'est pas du genre à se laisser faire. Le secrétaire d'Etat à l'Asile et à la Migration N-VA a en effet décidé d'introduire un recours au Conseil d'Etat contre une décision du Conseil du contentieux des étrangers (CCE). Celui-ci avait en effet décidé d'annuler ce mardi le non-renouvellement du permis de séjour de l'imam de la grande mosquée de Bruxelles, Abdelhadi Sewif. Theo Francken avait en effet intimé l'ordre qu'il quitte le territoire, le CCE avait donc désavoué le secrétaire d'Etat, mais ce dernier réplique. *"Nous sommes sûrs de notre fait. Les salafistes ne sont pas les bienvenus"*, a d'ailleurs souligné le cabinet du secrétaire d'Etat.

Pour rappel, si Theo Francken ne voulait plus voir en Belgique Abdelhadi Sewif, c'était suite à un rapport de la Sûreté de l'Etat datant de décembre 2016, dans lequel l'imam était notamment décrit comme *"communitariste"* et ayant des *"positions rétrogrades concernant l'égalité hommes-femmes"*.

Trois arguments

"Nous avons analysé la décision et examiné toutes les

options. Nous allons en recours de cassation devant le Conseil d'Etat", a donc indiqué le cabinet du secrétaire d'Etat mercredi. Pour Theo Francken, *"une discussion fondamentale s'impose : les prédicateurs salafistes sont-ils les bienvenus sur le territoire européen ou non" ?*

En ce qui concerne l'imam de la grande mosquée, Theo Francken avance trois arguments pour répondre par la négative. *"L'homme est un salafiste. Quoi qu'il puisse également prétendre, nous nous sommes basés sur des renseignements des experts des services de sécurité."*

Pour le secrétaire d'Etat également, une prolongation du permis de séjour n'était pas non plus possible, sur base des informations reçues par ses services, parce qu'il faut tenir compte de l'atteinte à l'ordre public et de la menace à la sécurité nationale.

Theo Francken s'est enfin dit conforté dans sa position par les conclusions de la commission sur les attentats du 22 mars, laquelle a ordonné de mettre un terme à la concession. *"L'arrêt stipule qu'il faut une menace directe actuelle, réelle et suffisante. Mais une menace indirecte peut aboutir à une menace directe. Ils ne vont pas eux-mêmes appuyer sur la gâchette, faire exploser la bombe, mais ils préfèrent manipuler et pervertir les esprits de certains jeunes gens qui vont eux-mêmes passer à l'acte. Nous le constatons en Europe quasi tous les mois"*, a conclu Theo Francken. (Belga)